

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « CAPITALEASE SEED FUND II »
ARRÊTÉE AU 31/12/2018**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « **Capitalease Seed Fund II** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 15 614 329 DT, un actif net de 15 399 079 DT, et un bénéfice de 593 953 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement

comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du « **Capitalease Seed Fund II** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est le gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur

les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

I. Rapport relatif aux obligations et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système du contrôle Interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds d'amorçage Capitalease Seed Fund II.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 septembre 2019
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KAIS BOUHAJJA



Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2018	31 Déc. 2017
Portefeuille-titres	5.1.1	15 350 435	7 459 191
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 186 051	4 328 220
Titres OPCVM		1 865 681	1 168 777
Obligations et valeurs assimilées		3 718 110	1 684 444
Autres Valeurs du Portefeuilles		1 580 593	277 750
Placements monétaires et disponibilités	5.1.2	254 748	704 334
Placements monétaires		0	703 617
Disponibilités		254 748	717
Créances d'exploitation	5.1.3	9 146	0
Intérêt à recevoir		9 146	0
Total des actifs		15 614 329	8 163 525
Capital			
Opérateurs créditeurs	5.1.4	178 583	120 526
Autres créditeurs divers	5.1.5	36 667	31 583
TOTAL PASSIF		215 250	152 109
Capital	5.1.6	15 936 848	8 280 970
Sommes distribuables		-537 769	-269 554
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-269 554	-147 411
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-268 215	-122 143
Actif net		15 399 079	8 011 416
Total des capitaux propres et passifs		15 614 329	8 163 525

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2018	31 Déc. 2017
Revenus du portefeuille-titres		164 547	129 247
Dividendes	5.2.1	76 241	99 919
Revenus des obligations et valeurs assimilés		55 378	14 098
Autres revenus	5.2.1	32 928	15 230
Revenus des placements monétaires		68 465	43 319
Revenus des placements monétaires	5.2.1	68 465	43 319
Total des revenus		233 012	172 566
Charges de gestion des placements	5.2.2	-462 567	-255 727
Revenu net des placements		-229 555	-83 161
Autres charges	5.2.3	-38 660	-38 982
Resultat d'exploitation		-268 215	-122 143
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-268 215	-122 143
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		816 414	-63 038
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		45 754	14 982
Frais de négociation			
Résultat des activités		593 953	-170 199

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le	
	31 Déc. 2018	31 Déc. 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	593 953	-170 199
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-268 215	-122 143
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	816 414	-63 038
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	45 754	14 982
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 793 710	4 749 936
Souscriptions		
- Capital	6 793 710	4 749 936
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 387 663	4 579 737
ACTIF NET		
En début de période	8 011 413	3 431 676
En fin de période	15 399 076	8 011 413
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	81 273	34 705
En fin de période	147 878	81 273
VALEUR LIQUIDATIVE	104,13	98,57
TAUX DE RENDEMENT	5,64%	-0,31%

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds d'amorçage « **Capitalease Seed Fund II** » arrêtée au 31 décembre 2018, dont le bilan présente un total de **15 614 329 DT**, l'état de résultat présente un résultat positif de **593 953 DT** de l'exercice, l'état de variation de l'actif net présente un actif net de **15 399 079 DT** et une valeur liquidative de **104 ,134 DT**

1. Présentation de la société

« **Capitalease Seed Fund II** » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 24 juin 2015 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 22-2015 du 30 Avril 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Les souscriptions réalisées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 6 793 710 DT avec l'émission de 66 605 parts.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA).

2. Orientation de gestion

2.1 Politique d'investissement

« **Capitalease Seed Fund II** » est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« **Capitalease Seed Fund II** » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,
- Achever le schéma de financement.

Dans le respect de cette vocation première, **Capitalease Seed Fund II** investit en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises en Tunisie en création ou venant d'être créées, présentes dans des secteurs d'activité offrant un fort potentiel de développement et présentant un caractère technologique.

Les investissements ont tendance à être à moyen terme (3 à 5 ans) et sont dirigés vers les projets qui satisfont un ou plusieurs des critères spécifiés ci-dessous :

- Projets caractérisés par des avantages compétitifs significatifs avec un fort potentiel de croissance et de développement ;
- Projets en mesure d'obtenir des résultats économiques positifs et qui ont besoin de nouveaux capitaux pour poursuivre des programmes de développement.

2.2 Secteurs

« **Capitalease Seed Fund II** » doit se positionner sur tous les secteurs présentant un fort potentiel de développement, et en particulier sur les créneaux suivants : l'électronique, la mécanique de précision, la biotechnologie, les matériaux composites, les énergies renouvelables, l'industrie pharmaceutique, l'industrie agroalimentaire, l'industrie chimique, les NTICs et les services à haute valeur ajoutée.

2.3 Portefeuilles ciblés

Le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » investit à hauteur de 50% au moins de ses actifs dans des projets innovants, ou à forte valeur ajoutée en vue de :

- Développer le processus technologique d'un produit avant la phase d'industrialisation ;
- Exploiter les brevets d'invention ;
- Exploiter les résultats de recherche ;
- Achever les études de faisabilité technique, financière et économique.

Le reliquat du Fonds peut éventuellement être placé dans l'acquisition de :

- OPCVM obligataires ;
- OPCVM mixtes ;
- Instruments de placement à court terme ;
- Tout placement éligible au quota des 20%.

2.4 Taille des investissements

« Capitalease Seed Fund II » cible quatre à douze opérations d'investissements par an. Les montants unitaires d'investissement pour le Fonds dans chaque cible peuvent atteindre 500 000 dinars avec un ticket moyen de 250 000 dinars par projet.

« Capitalease Seed Fund II » ne peut pas investir plus de 15% du montant des souscriptions dans une seule société.

2.5 Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, « Capitalease Seed Fund II » utilise tous les scénarios possibles à savoir les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires sont établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles « Capitalease Seed Fund II » détient une participation et le Fonds et qui stipulent entre autres les modalités de sortie de « Capitalease Seed Fund II »

2.6 Secteurs d'activité non retenus

Le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » n'investit pas dans des secteurs d'activité suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants ;
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation ;
- Production ou commerce d'armes et de munitions ;
- Production ou commerce de boissons alcoolisées ;
- Production ou commerce de tabac ;
- Production, distribution ou commerce de pornographie ;
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes ;
- Commerce de faune et flore sauvage ou de produits dérivés, réglementés par la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage en Voie de Disparition (CITES) ;
- Production ou commerce de matériaux radioactifs.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de la loi 2005-59 du 18 Juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage, « Capitalease Seed Fund II » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables

4.1 Principes comptables

Le fonds « Capitalease Seed Fund II » applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien

4.2 Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds « Capitalease Seed Fund II » pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b. Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

c. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

5.1 Notes sur le bilan

5.1.1 : Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2018, un montant de 15 350 435 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

							(En TND)	
Libellé	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus-moins- valeur latente	Valeur au 31/12/2018	Méthode d'évaluation	% Actif net	Actif	
Titres OPVCM		1 838 068	27 613	1 865 681		12%	12%	
FCP TPF	7 827	763 661	21 364	785 025	Valeur liquidative	5,11%	5,22%	
FCP UGFS BONDS	16 942	176 403	1 725	178 128	Valeur liquidative	1,16%	1,18%	
Fidelity Obligations Sicav	8 536	898 004	4 524	902 528	Valeur liquidative	5,88%	6,00%	
Actions Non Cotées		7 326 717	859 334	8 186 051		53,33%	54,42%	
VITALIGHT	1 612	96 720	0	96 720	Prix d'acquisition	0,63%	0,64%	
POLYSMART	109 093	300 006	60 000	360 006	Transaction récente	2,35%	2,39%	
DATA VORA SA	28 696	400 000	260 008	660 008	Transaction récente	4,30%	4,39%	
NET SYSTEM	453	339 750	-84 938	254 812	Décote de 25% sur prix d'acquisition, Garantie SOTUGAR	1,66%	1,69%	
STARS ID	5 382	182 988	-91 494	91 494	Décote de 25% sur prix d'acquisition, Garantie SOTUGAR	0,60%	0,61%	
NOSTATIK MEDIA SA	10 958	431 240	-146 320	284 920	Transaction récente	1,86%	1,89%	
CODERS CLOUD SA	1 130	75 013	-18 753	56 260	Décote de 25% sur prix d'acquisition, Garantie SOTUGAR	0,37%	0,37%	
MASS	616	200 000	0	200 000	Prix d'acquisition	1,30%	1,33%	
ROAMSMART SA	181	280 000	0	280 000	Prix d'acquisition	1,82%	1,86%	
PHARMATECH SA	4 500	4 500	0	4 500	Prix d'acquisition	0,03%	0,03%	
SBA WORKFORCE	12 447	500 000	0	500 000	Prix d'acquisition	3,26%	3,32%	
PAYPOS TUNISIIE SA	50 000	500 000	0	500 000	Prix d'acquisition	3,26%	3,32%	
KNSD	868	350 000	0	350 000	Prix d'acquisition	2,28%	2,33%	
CENTRAL SA	14 776	300 000	0	300 000	Prix d'acquisition	1,95%	1,99%	
METHANIA SA	71 939	900 000	841 879	1 741 879	Discounted Cash-Flow	11,35%	11,58%	
EASY SHOOL	657	150 000	38 952	188 952	Discounted Cash-Flow	1,23%	1,26%	
TUNPIXEL LABS SA	12 639	350 000	0	350 000	Prix d'acquisition	2,28%	2,33%	
NEW GEN	1 400	140 000	0	140 000	Prix d'acquisition	0,91%	0,93%	
NEXT GEN SA	2 232	125 000	0	125 000	Prix d'acquisition	0,81%	0,83%	
MS SOLUTIONS SA	2 824	1 500 000	0	1 500 000	Prix d'acquisition	9,77%	9,97%	

TECH ACCESSIBILITY SA	150	1 500	0	1 500	Prix d'acquisition	0,01%	0,01%
IRIS TECHNOLOGIES	5 714	200 000	0	200 000	Prix d'acquisition	1,30%	1,33%
OBLIGATION ET VALEUR ASSIMILE	3 692 280	25 830	3 718 110	17,49%	17,85%		
OCA VITALIGHT 31/12/2015	20 000	200 000	21 639	221 639	Prix d'acquisition	1,44%	1,47%
OCA NETSYSTEM SA	600	60 000	-15 000	45 000	Décote de 25%sur prix d'acquisition, Garantie SOTUGAR	0,29%	0,30%
OCA START ID INNOVATION	6 700	67 000	-30 397	36 603	Décote de 25%sur prix d'acquisition, Garantie SOTUGAR	0,22%	0,22%
OCA VITALIGHT 23/12/2016	9 328	93 280	6 799	100 079	Prix d'acquisition	0,65%	0,67%
OCA CODERS CLOUD SA	8 100	81 000	-20 250	60 750	Prix d'acquisition	0,40%	0,40%
PHARMATECH SA OCA 01042017	4 050	40 500	2 556	43 056	Prix d'acquisition	0,28%	0,29%
PHARMATECH SA OCA 14082017	14 450	144 500	7 197	151 697	Prix d'acquisition	0,99%	1,01%
NOSTATIK OCA 28-12-2017	30 600	306 000	4 600	310 600	Transaction récente	2,02%	2,06%
PAYPOS TUNISIE OCA 28-12-2017	50 000	500 000	0	500 000	Prix d'acquisition	3,26%	3,32%
KNSD OCA 28-12-2017	5 000	50 000	1 820	51 820	Prix d'acquisition	0,34%	0,34%
DATA VORA OCA 28-12-2017	60 000	600 000	2 750	602 750	Transaction récente	3,93%	4,01%
EASY SHOOL OCA	15 000	150 000	5 200	155 200	Discounted Cash-Flow	1,01%	1,03%
METHANIA SA OCA 01-02-2018	10 000	100 000	3 294	103 294	Discounted Cash-Flow	0,67%	0,69%
ROAMSMART SA OCA 01-03-2018	500	50 000	3 500	53 500	Prix d'acquisition	0,35%	0,36%
TUNPIXEL LABS SA OCA 01-04-2018	5 000	50 000	0	50 000	Prix d'acquisition	0,33%	0,33%
CENTRAL SA OCA 13-11-2018	20 000	200 000	1 718	201 718	Prix d'acquisition	1,31%	1,34%
EO ATTIJARI LEASING 2016-1 27/04/2018	100 000	1 000 000	30 404	1 030 404	Prix d'acquisition	6,71%	6,85%
Compte Courant Associé	1 539 061	41 532	1 580 593	10,32%	10,53%		
CCA PLYSMART		100 000	18 521	118 521	Coût amorti	0,77%	0,79%
POLYSMART CCA 12042017		100 000	13 721	113 721	Coût amorti	0,74%	0,76%
VITALIGHT CCA 25/08/2017		60 000	5 124	65 124	Prix d'acquisition	0,42%	0,43%
PHARMATEC CCA 30-01-2018		32 561	485	33 046	Prix d'acquisition	0,22%	0,22%
NEXT GEN SA CCA 18/07/2018		140 000	2 500	142 500	Prix d'acquisition	0,93%	0,95%
NEW GEN CCA 20/08/2018		240 000	300	240 300	Prix d'acquisition	1,57%	1,60%
IRIS TECHNOLOGIES CCA 17/08/2018		150 000	300	150 300	Prix d'acquisition	0,98%	1,00%
VITALIGHT CCA 30/10/2018		16 500	0	16 500	Prix d'acquisition	0,11%	0,11%
POLYSMART SA CCA 12-12-2018		700 000	581	700 581	Prix d'acquisition	4,58%	4,68%
TOTAL	14 396 126	954 309	15 350 435	93%	95%		

5.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2018, un montant de 254 748 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

(En TND)

Libellé	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	% Actif
Disponibilités	254 748	254 748	1,66%	1,69%
Banque	237 309	237 309	1,55%	1,57%
Somme à l'encaissement	17 439	17 439	0,11%	0,12%
TOTAL	254 748	254 748	1,66%	1,69%

5.1.3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde 9 146 DT au 31 décembre 2018, contre un solde nul au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-18	31-déc-17
Intérêt à recevoir	9 146	0
Total	9 146	0

5.1.4 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs présentent un solde de 178 583 DT au 31 décembre 2018, contre un solde de 120 526 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-18	31-déc-17
Gestionnaire	174 086	116 030
Dépositaire	4 497	4 496
Total	178 583	120 526

5.1.5 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers présentent un solde de 36 667 DT au 31 décembre 2018, contre un solde de 31 583 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-18	31-déc-17
Jeton de présences	30 002	0
Commissaire Aux Comptes	6 500	6 500
Débiteurs et créateur divers	150	25 083
Etat, Impôt et taxes	15	0
Total	36 667	31 583

5.1.6 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	31-déc-18	
Montant	8 280 970	
Nombre de parts émises	81 273	
Nombre de copropriétaires	6	
<hr/>		
Souscriptions réalisées		
Montant	6 793 710	
Nombre de parts émises	66 605	
Nombre de copropriétaires nouveaux	5	
<hr/>		
Rachats effectués		
Montant	0	
Nombre de parts rachetées	0	
Nombre de copropriétaires sortants	0	
<hr/>		
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	816 414	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	45 754	
Régularisation des sommes non distribuables	0	
Droits de sortie	0	
Frais de négociation	0	
<hr/>		
Capital au 31/12/2018		
Montant	15 936 848	
Nombre de parts	147 878	
Nombre de copropriétaires	11	

5.2 Notes sur l'état de résultat

5.2.1 : Revenus

Au cours de l'exercice 2018, les revenus s'élèvent à 233 012 DT contre un total de 158 468 DT courant 2017 et se sont détaillés comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	2018	2017
Dividendes	76 241	85 821
Revenus des obligations et valeurs assimilés	55 378	14 098
Autres revenus	32 928	15 230
Revenus compte de dépôt	68 465	43 319
Total	233 012	158 468

5.2.2 : Charges de gestion des placements

Au cours de l'exercice 2018, les charges de gestion des placements s'élèvent à 462 567 DT contre un total de 255 727 DT courant 2017 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	(En TND)	
	2018	2017
Rémunération du gestionnaire	441 202	238 026
Rémunération du dépositaire	21 365	17 701
Total	462 567	255 727

5.2.3 Autres charges

Au cours de l'exercice 2018, les autres charges s'élèvent à 38 660 DT, contre un total de 38 982 DT courant 2017 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	(En TND)	
	2018	2017
Frais administratifs	608	6 757
Services bancaires et assimilés	1 469	1 321
Autres charge	6 583	5 901
Jeton de présence-	30 000	25 003
Total	38 660	38 982

5.3 Autres notes aux états financiers

5.3.1 Données par part et ratios pertinents

Libellé "Données par part"	2018	2017
Revenus des placements	1,576	2,123
Charges de gestion des placements	-3,128	-3,146
Revenus nets des placements	-1,552	-1,023
Autres charges	-0,262	-0,480
Résultat d'exploitation (1)	-1,814	-1,503
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-1,814	-1,503
Variation des plus (ou moins) values potentielles	5,521	-0,776
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,309	0,185
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5,830	-0,591
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,016	-2,094
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	5,830	-0,591
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	5,830	-0,591
Valeur liquidative	104,134	98,574

5.3.2 Données par part et ratios pertinents

a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « **Capitalease Seed Fund II** » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 1,5% HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.
- 2,5% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 441 202 DT TTC

b- Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « **Capitalease Seed Fund II** » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de 9 000 DT HT la 1ère année à partir de la date de constitution du Fonds et 15 000 DT HT.

La charge de l'exercice s'élève à 21 365 DT TTC